

**Municipalité de Saint-Sylvère
MRC de Bécancour**

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-Sylvère, tenue ce **9 décembre 2022**,

sont présents :

Mme Sylvie Tanguay, mairesse
M. Éric Chassé, conseiller n°2
Casavant, conseiller n°4

Mme Nathalie Emond, conseillère n°3 M. André
M. Marc St-Louis, conseiller n°6

Est absente : Mme Fannie Boisvert, conseillère n°1
Que le siège n°5 est vacant

Chacune de ces personnes s'est identifiée individuellement.

Assistent également à la séance, Alexandra Brière-Malo, directrice générale et greffière-trésorière ;

Formant le quorum sous la présidence de la mairesse, Mme Sylvie Tanguay.

1. **Ouverture de la séance**
2. **Adoption de l'ordre du jour**
3. **Présentation et adoption des prévisions budgétaires de l'année 2023**
4. **Présentation et adoption du programme triennal d'immobilisation 2023-2024-2025**
5. **Période de questions**
6. **Levée de l'assemblée**

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Madame la mairesse Sylvie Tanguay procède à l'ouverture de la séance à 7 :31 et constate qu'il y a quorum.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE la mairesse a fait la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition la conseillère Natalie Emond et appuyée par le conseiller Marc St-louis;

IL EST RÉSOLU d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

3. PRÉSENTATION ET ADOPTION DES PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES DE L'ANNÉE 2023

La mairesse invite la directrice générale à procéder à la présentation du budget, le tout suivi d'une période de questions pour les élues.

CONSIDÉRANT les dispositions prévues aux articles 954 à 957 du Code municipal du Québec, RLRQ, c. C -27 ;

CONSIDÉRANT les explications fournies ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition le conseiller André Casavant ; appuyé le conseiller Éric Chassé;

IL EST RÉSOLU D'adopter le budget de la Municipalité de Saint-Sylvere pour l'exercice financier 2023.



MUNICIPALITÉ DE SAINT-SYLVERE PRÉVISION BUDGÉTAIRE 2023

REVENUS	
TAXE FONCIÈRE-GÉNÉRALE	1 272 728,93 \$
TAXE FONCIÈRE-DETTE ENSEMBLE	3 291,01 \$
TAXE AQUEDUC	36 437,00 \$
TAXE ÉGOUT & ASSAINISSEMENT	38 595,00 \$
TAXE MATIÈRES RÉSIDUELLE	81 690,00 \$
SERVICE DE LA DETTE — SECTEUR	17 107,16 \$
TAXE FIBRE OPTIQUE	18 336,00 \$
VOIRIE RÉSEAU ROUTIER — RÉSIDUELLE — DROIT CARRIÈRE ET SABLIERE	187 400,00 \$
ACTIVITÉ CULTURELLE — SUBVENTION	1 500,00 \$
COMPENSATION POUR TVQ COMPENSATION TAXE DE VETE-INTÉRÊT TAXE	61 000,00 \$
COUR MUNICIPALE DÉROGATION MINEURE-PERMIS DE CONSTRUCTION-MUTATION	21 500,00 \$
TOTAL DES REVENUS	1 739 585,10 \$
CHARGES	
ADMINISTRATION GÉNÉRALE	424 645,88 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	267 994,00 \$
RÉSEAU ROUTIER VOIRIE ET TRANSPORT	549 304,00 \$
APPROVISIONNEMENT ET TRAITEMENT DE L'EU POTABLE	74 020,00 \$
TRAITEMENT DES EAUX USÉES ET DU RÉSEAU D'ÉGOUT	52 200,00 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES ET ENTRETIEN DES COURS D'EAU	86 690,00 \$
VIE COMMUNAUTAIRE	135 249,16 \$
AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT	65 689,00 \$
FRAIS DE FINANCEMENT ET FRAIS DE BANQUES	83 793,06 \$
TOTAL DES CHARGES	1 739 585,10 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

4. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL D'IMMOBILISATION 2023-2024-2025

CONSIDÉRANT les dispositions prévues à l'article 953.1 du Code municipal du Québec, RLRQ, c. C-27 ;

CONSIDÉRANT le dépôt du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2023-2024-2025 ;

EN CONSÉQUENCE sur proposition le conseiller Marc St-Louis ; appuyé par le conseiller Éric Chassé ;

IL EST RÉSOLU D'adopter le dépôt du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2023-2024-2025.

Projet	2023	2024	2025	TOTAL
Réfection de la route du rang 12 Nord	2 100 000 \$			2 100 000 \$
Projet d'aménagement du parc municipal (architecte du paysage, devis de construction, aménagement du skate parc, aménagement paysager des jeux d'eau, aménagement d'un îlot pollinisateur)	50 000 \$			50 000 \$
Rénovation de l'Hôtel de Ville (bibliothèque, accessibilité universelle, aménagement des bureaux)	50 000 \$			50 000 \$
Projet d'aménagement du parc municipal (reconstruction de la surface de la patinoire achat de nouvelles bandes)		300 000 \$		300 000 \$
Projet d'aménagement du parc municipal (espace de jeux pour enfants d'âge scolaire, pumtrack, mobilier urbain)			100 000 \$	100 000 \$
Pôle multifonctionnel — institutionnel et récréatif, comprenant la préparation des dossiers ponctuels (espaces résidentiels, commerciaux, industriels et culturels)	150 000 \$	50 000 \$	100 000 \$	300 000 \$
TOTAL	2 350 000 \$	350 000 \$	200 000 \$	2 900 000 \$

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

6. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

CONSIDÉRANT QUE l'ordre du jour de la séance étant épuisé ;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition du conseiller Éric Chassé ; appuyé par la conseillère Nathalie Emond;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal lève la séance à 19 :55.

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

Sylvie Tanguay
Mairesse

Alexandra Brière-Malo
Directrice générale
et greffière-trésorière

Je, Sylvie Tanguay, mairesse, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal

Alexandra Brière-Malo
Directrice générale
et greffière-trésorière